



Charte de fonctionnement du Conseil de la Jeunesse de Malakoff

Cette charte de fonctionnement travaillée lors du week-end d'intégration du Conseil de la Jeunesse de Malakoff vise à établir le fonctionnement de cette instance et à garantir la bonne entente entre ses membres. Elle s'intègre dans le cadre légal français.

1. Rôles et Missions

Les membres du Conseil de la Jeunesse sont des conseillers volontaires représentants de la jeunesse de Malakoff.

Le Conseil a pour missions de :

- Développer des initiatives par les jeunes dans le cadre de la vie de Malakoff
- Représenter la jeunesse au travers d'actions
- Impliquer les jeunes pour la collectivité de Malakoff
- Donner un avis consultatif aux conseillers municipaux
- Faciliter les échanges entre les jeunes malakoffiots et les élus
- Dynamiser la vie de la ville
- Renforcer les liens entre jeunes et les rassembler

2. Statuts et Objectifs

Créer et alimenter liens entre jeunes et élus – Projet à l'initiative des jeunes – Apprentissage citoyenneté

Objectifs généraux du Service Municipal de la Jeunesse

En direction des jeunes :

- Créer un espace de dialogue, de réflexion et de débat permanent entre les jeunes et les adultes et les jeunes entre eux.
- Favoriser la responsabilité et l'autonomie des jeunes adultes à travers la réalisation de projets à caractère d'intérêt général.
- Participer à la vie de la cité et aux réflexions que la municipalité engage au travers de ses différents projets
- Faire germer le goût de l'engagement.

En direction de la municipalité :

- Renforcer un dialogue avec les adolescents et les jeunes adultes.
- Pouvoir consulter les 15-25 ans sur les projets de la ville.
- Mieux connaître les besoins et les attentes de la jeunesse malakoffiotte afin d'enrichir l'offre des services.

Nos objectifs opérationnels :

- Proposer et conduire des projets collectifs,
- Participer à et animer des débats,
- Générer des rencontres entre élus de la municipalité, les jeunes les partenaires institutionnels et associatifs.
- Eduquer à la Citoyenneté aux institutions politiques.

3. Membres

Conditions d'entrée :

- Age des membres : 15 – 25 ans
- Habiter à Malakoff

Il existe quatre degrés d'implication au sein du Conseil de la Jeunesse :

- Les **titulaires** sont les acteurs principaux du Conseil.
- Les **suppléants** participent aux débats lors des réunions et remplacent les titulaires en cas d'absence prolongée.
- Les **volontaires** peuvent intervenir ponctuellement sur des missions ou projets.
- Les **membres observateurs** sont des invités du Conseil qui assistent aux différentes réunions.

Lorsque le titulaire est en fonction, le suppléant ne vote pas mais il est de la responsabilité du titulaire de prendre en compte son avis.

Lorsque le suppléant prend la place du titulaire sa voie à la même valeur que celui qu'il remplace. Les membres s'engagent pour deux ans. Leur mandat peut être renouvelé une fois.

Il est possible pour un membre du Conseil, à la fin de son mandat, de changer de degré d'implication et ainsi continuer à s'impliquer dans les missions du Conseil de la Jeunesse.

4. Fonctionnement

• Prise de décision :

Toute décision doit être prise suite à un débat physique.

Un vote à l'unanimité est obligatoire pour une modification de la présente Charte.

Un vote à la majorité absolue est requis pour l'adoption d'un projet.

Enfin, en cas d'absence, un quorum de 7 titulaires est exigé, puisqu'à ce jour le Conseil est composé de 12 membres. Toutefois, lorsque le Conseil passera à 20 membres le quorum exigera 15 membres.

- **Fréquence des rencontres :**

Les Assemblées Générales se déroulent une fois par mois.

Au cours de la semaine, il est possible pour les membres de se retrouver pour discuter des différents projets.

Et afin d'assurer la cohésion du groupe des « repas travail » sont organisées une fois toutes les deux semaines. Des débats peuvent y être lancés.

- **La Commission plénière**

Elle se déroule deux fois par an, en hiver et au printemps, avec les élus concernés par les thématiques jeunesse ou les projets en cours, et l'ensemble des jeunes titulaires. La commission se passe en salle du conseil et est ouverte au public. Sont échangés les avancées du CDJ, un débat sur la vie locale entre élus et jeunes, échanges de propositions. L'animation est effectuée par l'animateur et l' élu en charge.

Elus désignés par le Conseil Municipal : le/la maire, élu(e) référent du Conseil de la Jeunesse, élu(e) délégué à la Jeunesse, élu(e) à la Démocratie Participative, élu(e) d'opposition.

- **Les projets :**

Les projets du Conseil de la Jeunesse peuvent porter sur toutes les thématiques existantes voulues par les conseillers, selon les critères suivants :

- Les projets sont à l'initiative du Conseil de la Jeunesse,
- Ils doivent être collectifs,
- Ils doivent avoir une portée d'intérêt général,
- Le traitement des projets ne devra pas avoir ni parti pris, ni récupération d'ordre religieux ou politique.

Le choix de ces projets est validé par le Conseil de la Jeunesse, et validé par l' élu ainsi que le Service Jeunesse.

Chaque année, le service jeunesse commande un projet à l'assemblée. Ces projets peuvent être d'ordre de la prévention, de question concernant l'ensemble des habitants de Malakoff, ou concernant la tenue d'un événement ou d'un dispositif de la municipalité. Ces projets sont sélectionnés par le SMJ pour leur cohérence avec le Plan d'Action Jeunesse.

- **Locaux :**

Les Assemblées Générales et les « repas travail » ont lieu au Pavillon Hoche.

Les petites rencontres se déroulent au Point Information Jeunesse.

5. Savoir vivre

Les conseillers s'engagent à être ponctuels et assidus.

Le respect, l'écoute et la politesse sont primordiaux. L'usage des téléphones lors des prises de décisions est à proscrire.

Enfin, le Conseil de la Jeunesse promeut les valeurs de tolérance, d'ouverture d'esprit et de bienveillance.

Les Conseillers de la jeunesse de Malakoff et les élus de la municipalité s'engagent à respecter et à appliquer cette présente Charte, ainsi que le document cadre du dispositif (en annexe).

Signé à Malakoff, le 16 avril 2016

Pour les Conseillers de la jeunesse

Lucas Bauve

Lucille Couturier-Briois

Ianis Benchao

Kamal Haupais

Mehdi Boutaleb

Emeline Labille

Willy Chevalier

Hugo Poupard

Tida Siby

Kenza Yousfi

Pour les élus de la ville

***M Ba conseiller municipal
référent du Conseil de la
Jeunesse***

***Mme Belhomme, maire de
Malakoff***

***Mme Figières, maire adjointe à
la Jeunesse***

***M Seignolles, conseiller
municipal délégué à la
Démocratie Participative***

M Chebault, conseiller municipal